

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

---

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2310

### AMENDEMENT

présenté par  
M. Juvin, rapporteur général

-----

#### ARTICLE 36

I. – À la ligne 126 de la dernière colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 50 000 000 » ;

le montant ;

« 40 000 000 ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 70.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir à 40 millions d’euros le plafond de la taxe sur les nuisances sonores affectée aux principaux aérodromes de France.

L’augmentation de 10 millions d’euros votée par le Sénat ne répond pas à des besoins identifiés, la trésorerie dédiée aux travaux d’insonorisation des aérodromes concernés s’élevant déjà à 110 millions d’euros en 2025.